



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

DIRECTION DE
LA REGLEMENTATION ET
DES LIBERTES PUBLIQUES

**DEPANNAGE-REMORQUAGE DES VEHICULES LEGERS
SUR LE RESEAU ROUTIER DU DEPARTEMENT DU JURA
(HORS AUTOROUTE)**

DEMANDE D'AGREMENT

Je, soussigné(e),
sollicite un agrément afin de participer aux tours de garde « dépannage-remorquage
des véhicules légers » mis en place sur le réseau routier (hors autoroute).

Compléter les rubriques ci-dessous :

SECTEUR(S) DEMANDE(S) :

DEMANDEUR :

- **Si le demandeur est une personne physique :**

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

- **Si le demandeur est une personne morale :**

Nom et prénom du représentant légal :

Raison sociale :

Siège social :

- Adresse de l'établissement :
- Numéro de téléphone du demandeur ou de la personne morale:
- Numéro de téléphone d'astreinte :
- Adresse électronique :

Fait à, le (date)

Signature du demandeur et cachet commercial

Pièces à joindre à la demande :

- cahier des charges signé par le demandeur sur lequel est apposé le cachet commercial de ce dernier,
- extrait KBIS datant de moins de trois mois ou une attestation d'inscription au Répertoire des Métiers,
- photocopie du certificat d'immatriculation et de la carte blanche de chaque véhicule d'intervention, établies au nom du demandeur (personne physique) ou de sa société (personne morale),
- Deux photographies (en couleurs) de son (ses) véhicule(s) de dépannage,
- une photographie du garage (extérieur),
- une photographie des sanitaires,
- une photographie de la salle d'attente,
- une photographie du local de stockage des véhicules en attente de réparation ou de livraison,
- une photographie de l'atelier de réparation sur laquelle figure notamment le matériel afférant à la réparation automobile,
- copie du contrat de travail (daté et signé) de chaque employé,
- copie de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) de chaque employé,
- photocopie du permis de conduire du personnel d'intervention (la visite médicale périodique doit être en cours de validité),
- Une pièce justificative de qualification de mécanicien-auto et/ou justifiant d'une expérience d'au moins un an dans le dépannage VL,
- Une grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier de l'année n+1,
- une attestation d'assurance multirisques spécifiant l'activité de dépannage-remorquage et comportant une garantie pour les véhicules et les personnes transportés,
- Engagements pris vis-à-vis d'une autre astreinte (APRR par exemple).
- Le cas échéant, la photocopie des attestations de formation FIMO-FCO.